DEMANDE D'AUTORISATIOND'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

à nous adresser IMPERATIVEMENT 15 jours

avant début des travaux

ATTENTION : si l'occupation du domaine public dépasse 7 jours : vous serez averti par téléphone ou mail que l'arrêté

est disponible au service finances.

Vous devrez vous présenter au service finances où l'arrêté vous sera transmis en contre partie du chèque correspondant au montant de la redevance Le service Finance vous transmettra 3 exemplaires d'arrêtés qui seront apposés par vos soins sur les panneaux déposés par les services municipaux

Mairie de Lys Lez Lannoy Direction des Services Techniques 31 rue Jean-Baptiste Lebas – 59390 Lys Lez Lannoy

Tél: 03 20 81 82 07 Fax: 03 20 81 82 12

Mail: technique@mairie-lyslezlannoy.com

DECLARANT	☐ Particulier		☐ Entrepreneur N° SIRET OBLIGATOIRE	
Nom			N' SIKET ODLIGATOIRE	
Adresse				
N° téléphone	N° po	rtable	N° de télécopie	
Mail				
Sollicite pour mon compte personnel pour le compte de				
L'autorisation d'occupation de la voirie à l'adresse suivante :				
Description d'occupation du domaine public ☐ chaussée ☐ trottoir				
Demande initiale □ Prolongation □				
☐ Benne m3				
☐ Bétonnière				
☐ Bulle de vente	Bulle de vente surface occupée en m²:			
Clôture provisoire dimensions en ml :				
Dépôt de matériaux				
Echafaudage / Echelle				
Stationnement Déménagement ou Emménagement Nbre de places à réserver : Heure : de h 00 à h 00				
Autre				
Date début d'occupation du do	maine public	Date de fin d'occ	cupation du domaine public	

En dessous de 7 jours, l'occupation du domaine public sera **GRATUITE**.

Au delà, les frais d'occupation seront à la charge du propriétaire ou du locataire de l'immeuble

\$\times\$ 15,00 € par trimestre

\$ 10,00 € par semaine supplémentaire

Tout occupation de voirie non utilisée ou modifiée devra être signalée avant l'installation. Dans le cas contraire, la taxation sera établie sur la base de l'autorisation.

Toute occupation de domaine public sans autorisation donnera lieu en plus du paiement des droits correspondants à une pénalité de 30,00 € cf. délibération DSG/D/2014.94).

Le propriétaire et l'entreprise conjointement responsables de l'occupation du domaine public devront en assurer la bonne tenue et la signalisation réglementaire de jour comme de nuit.

- Je m'engage à observer strictement les indications qui me seront données sur l'avis d'autorisation,
- Les travaux qui débuteront sans autorisation se verront immédiatement suspendus par les services de police municipale et feront l'objet d'un procès-verbal d'infraction
- L'autorisation devra être affichée sur le site 48 heures avant le début des travaux et être visible par les usagers.

ATTENTION ce formulaire ne tient pas lieu d'acceptation

Pièces à fournir : ♥ "Plan de situation

	J'atteste l'exactitude des informations fournies.	
à Lys Lez Lannoy, le	Signature du pétitionnaire	

ATTENTION, un délai de 15 jours est nécessaire à l'obtention de l'arrêté municipal signé.